



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

Projet de chemin de fer sur la Côte-Nord

**PAS DE PROJET SANS LE CONSENTEMENT DES  
INNUS DE UASHAT MAK MANI-UTENAM**

**Uashat mak Mani-Utenam, le 27 septembre 2012** – Les Innus de Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) lancent un message bien clair : il n'y aura pas de chemin de fer sur leur territoire sans leur consentement. Le projet du Canadien National (CN), en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, consiste à construire au cœur du territoire traditionnel d'ITUM une voie ferrée d'une longueur de plus de 500 km. Peu importe le trajet choisi, la voie ferrée transformerait de manière irréparable et irrémédiable de nombreux territoires de famille (dont les lots de trappe ont été reconnus par les gouvernements).

« Le CN n'a jamais tenté d'entrer en contact avec nous et de chercher notre consentement. L'entreprise parle de son projet au monde entier sans le faire avec les principaux intéressés. Puisque le CN ne semble pas souhaiter obtenir le consentement d'ITUM, ITUM s'oppose au projet. Le CN doit comprendre que nous ne sommes plus à l'époque des années 1950 quand des compagnies pouvaient impunément violer les droits d'ITUM », s'est insurgé le chef d'ITUM Georges-Ernest Grégoire.

ITUM déplore également que le CN cherche à éviter une évaluation environnementale adéquate de son projet. En déposant son projet auprès de l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale (ACEE), le CN a annoncé qu'il n'y aura pas d'évaluations environnementales provinciales de son projet. ITUM considère qu'il est inconcevable qu'une voie ferrée qui parcourra une partie importante du Québec et qui coupera le territoire d'ITUM en deux ne fasse pas l'objet d'évaluations environnementales au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador.

« Nous appelons le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et même la Caisse de dépôt et placement du Québec à se rallier à la position d'ITUM que le projet devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale par une commission d'examen conjoint impliquant le gouvernement fédéral et les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Tous les projets de développements au Canada, et particulièrement des mégaprojets comme celui du CN, doivent faire l'objet d'évaluations environnementales complètes et approfondies, s'inscrire dans le cadre du développement durable, passer le test de l'acceptabilité sociale et absolument se faire dans le respect des droits des peuples autochtones », a conclu le chef Grégoire.

-30-

<b>Source :</b>  ITUM	<b>Renseignements :</b>  Ken Rock <i>Directeur du bureau de la protection des droits d'ITUM</i> Numéro : 418965-7256
-----------------------------	--



**PRESS RELEASE**  
**For immediate release**

CN's Railway project on Quebec's North Shore

**NO PROJECT WITHOUT THE CONSENT OF THE INNU OF UASHAT MAK MANI-UTENAM**

**Uashat mak Mani-Utenam, September 27, 2012** – The Innu of Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) wish to send a clear message: without their consent, there won't be a new railway on their territory. CN's project, in partnership with the Caisse de dépôt et placement du Québec, involves the construction of a 500km long railway through the very heart of ITUM's traditional territory. The railway, regardless of its exact route, would irreparably alter and damage a large number of family territories (the hunting grounds of which have been recognized by government).

"CN never tried to contact ITUM, nor obtain its consent. CN has been speaking to the entire world about its project without ever having approached the key interested party. Seeing that CN does not seem interested in obtaining ITUM's consent, ITUM will oppose CN's project. What CN needs to understand is that the era of the 1950s is over – no longer can companies violate ITUM's rights with impunity" decried ITUM's Chief, Georges-Ernest Grégoire.

In addition, ITUM deplores the fact that CN is trying to avoid a proper environmental assessment of its project. While registering the project with the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA), CN announced that its project will not require any provincial environmental assessment. ITUM considers it unthinkable that a railway line that will traverse a large portion of the Province of Québec all the while carving ITUM's territory in two will not be subjected to environmental assessments in Québec and in Newfoundland and Labrador.

"We call on the Federal Government, the Québec Government, and also the Caisse de dépôt et placement du Québec to take up ITUM's position that CN's project should undergo an environmental assessment by a joint review panel composed of the Federal Government as well as the Governments of Québec and Newfoundland and Labrador. All development projects in Canada, particularly mega-projects such as this, must undergo a complete and thorough environmental assessment as well as meet the test of sustainable development, achieve community acceptance and, without question, respect the rights of Aboriginal Peoples", concluded Chief Grégoire.

-30-

Source : ITUM	Information :  Ken Rock <i>Director of the Office for the Protection of ITUM's Rights</i> Number : 418 965-7256
------------------	---